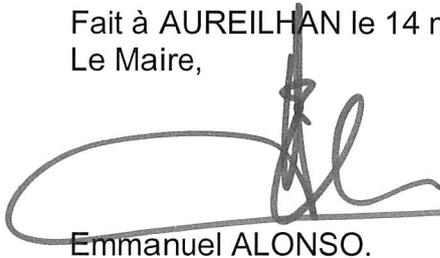


**Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 mars 2024**

Article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Délibération n° 2024-01**  
Débat d'Orientations Budgétaires – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-02**  
Approbation de modifications des procès-verbaux de mise à disposition des conventions d'occupation de l'ECLA entre la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Commune d'Aureilhan – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-03**  
Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : transfert de la compétence sensibilisation à la transition énergétique et écologique – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-04**  
Ressources Humaines : modalités de prise en charge des frais de déplacements – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-05**  
Ressources Humaines : création de postes – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-06**  
Ressources Humaines : versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en 2024 – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-07**  
Signature d'une convention quadripartite relative à l'opération « Communes neutres en carbone en 2050 » dans le cadre du programme d'actions 2023 du Plan Climat Air Energie Territorial – approuvée à l'unanimité.

Fait à AUREILHAN le 14 mars 2024  
Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,



Isabelle CHEDEVILLE.